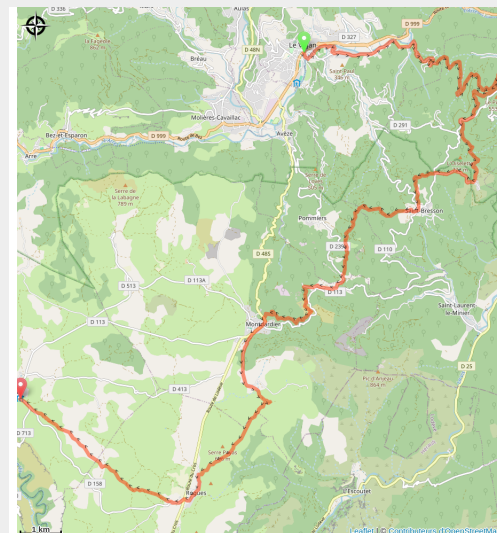


GTMC-VTT - Étape 26 - Le Vigan > Blandas

Gard



Sur la GTMC-VTT (Olivier Octobre / GTMC-VTT)

La GTMC-VTT, du Vigan à Blandas.

Au départ du Vigan, la première partie de cette étape de la GTMC à VTT évolue dans une ambiance forestière. À Montdardier, le paysage se transforme et devient plus ouvert, parsemé de vastes étendues d'herbes sèches quasiment dépourvues d'arbres et d'arbustes : bienvenue sur le causse de Blandas marqué par un patrimoine agropastoral et mégalithique. L'itinéraire nous mène au Grand Site de France du Cirque de Navacelles, point d'orgue de cette étape. Situé au cœur d'un espace naturel sensible départemental de 46ha, les belvédères de Blandas offrent 4 points de vues impressionnants sur le Cirque et les Gorges de la Vis.

Infos pratiques

Pratique : VTT

Durée : 4 h 30

Longueur : 36.1 km

Dénivelé positif : 1252 m

Difficulté : Niveau noir - Très difficile

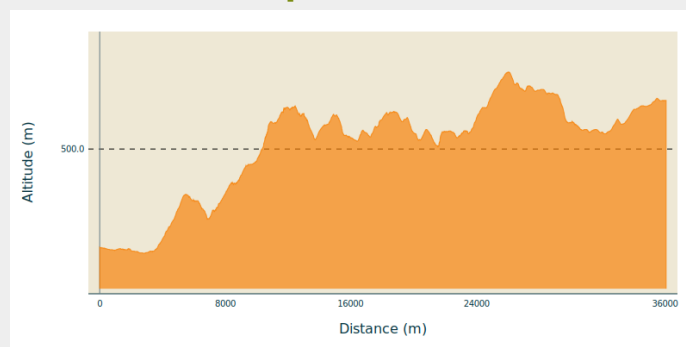
Type : Traversée

Itinéraire

Départ : Le Vigan

Balisage : Itinéraire VTT

Profil altimétrique



Altitude min 206 m Altitude max 717 m

Balisage spécifique des Grandes Traversées à VTT (label FFC) : panonceaux blancs avec triangle et ronds rouges, complétés du nom de l'itinéraire. Ces balises sont le plus souvent apposées sur des arbres ou des poteaux le long du parcours.

Praticable : toute l'année.

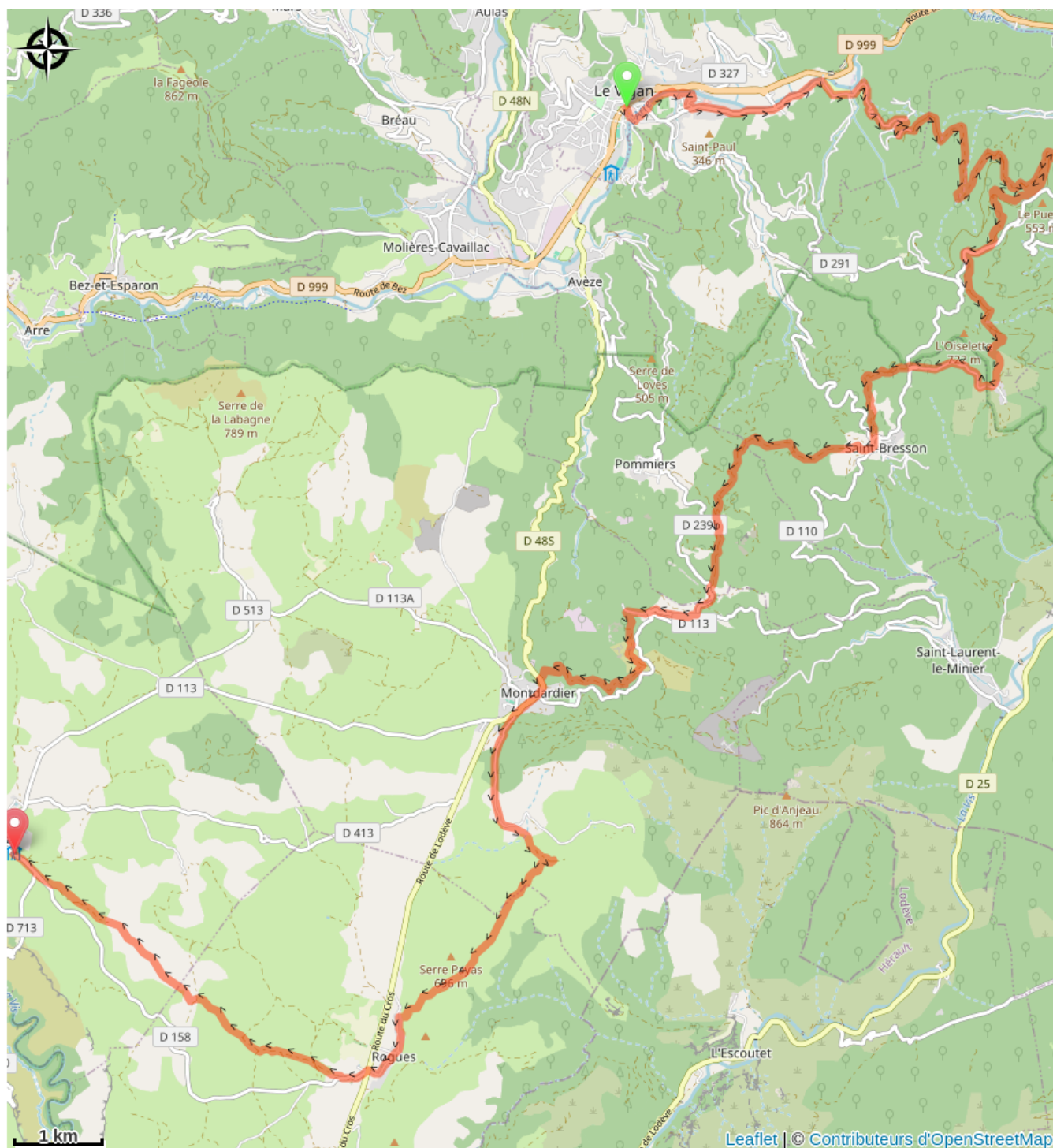
Sous réserve de conditions météo favorables.

Site web (URL) : <https://www.la-gtmc.com/>

Téléphone : 04 74 59 71 70

Mél : contact@la-gtmc.com

Sur votre route...



Toutes les informations pratiques

 **En plein air**

 **Inscrit au PDIPR**

 **Label VTT - FFC**

Recommandations

Bien que cela soit peu recommandé, il est possible que certains vététistes voyagent avec un animal. Il sera alors indispensable de le transporter ou de le tenir en laisse sur les portions d'itinéraire en voie partagée avec la circulation automobile, ainsi que sur les chemins où la présence d'animaux est règlementée. Sur les chemins où la présence d'animaux est interdite par arrêté (dans les Parcs nationaux notamment), les vététistes devront trouver un parcours alternatif par des chemins ne réglementant pas la présence d'animaux, ou se séparer temporairement de leur animal sur les étapes concernées.

Comment venir ?

Accès routier

Carrefour Avenue de la Grave / Rue du Pont

Parking conseillé

Avenue de la Grave

Source

Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme

<http://fr.auvergnerhonealpes-tourisme.com/>